

**1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE OU DE L'ORGANISME**

Numéro de dossier à la SAAQ <sup>1</sup>	Nom de l'entreprise ou de l'organisme
--	---------------------------------------

1. Numéro de dossier apparaissant sur le certificat d'immatriculation d'un véhicule appartenant à l'entreprise ou à l'organisme. Si vous n'avez pas de dossier à la SAAQ, ne rien inscrire.

**2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (Responsable de la flotte ou personne contact)**

Nom de famille et prénom				
Numéro	App., bur. ou étage	Rue	Case postale	Succ. postale
Municipalité		Province	Code postal	
Téléphone		Télécopieur		

**3. IDENTIFICATION DE LA SITUATION (Veuillez cocher la case qui correspond à votre situation)**

**Règlement sur les véhicules d'urgence, les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants et les cyclomoteurs pour personnes handicapées**

Art. 1	La Société reconnaît un véhicule routier comme véhicule d'urgence (...) s'il est utilisé principalement à l'une des fins suivantes :	EXIGENCES
<input type="checkbox"/> Art. 1 (1)	pour amener d'urgence du personnel médical ou acheminer d'urgence de l'équipement médical sur les lieux où une personne requiert des soins médicaux immédiats	Protocole valide entre l'organisme et une agence de la santé et des services sociaux
<input type="checkbox"/> Art. 1 (2)	pour amener d'urgence un technicien ou acheminer d'urgence de l'équipement de secours sur les lieux où la situation requiert une intervention rapide afin de dispenser des soins médicaux immédiats	Description des tâches du technicien ou description de l'équipement de secours
Art. 1 (3)	pour maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, pour prévenir le crime et les infractions aux lois du Québec ou du Canada ou pour en rechercher les auteurs soit:	
<input type="checkbox"/> Art. 1 (3) b)	par une personne considérée comme un agent de la paix par une loi du Québec ou une loi fédérale à la condition que ses fonctions, sur une base régulière, requièrent l'utilisation d'un véhicule reconnu comme véhicule d'urgence et à la condition qu'elle soit dans l'exercice de ses fonctions	Copie de la loi Description de tâches de l'agent de la paix
<input type="checkbox"/> Art. 1 (3) c)	par un constable spécial nommé conformément à la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13)	Copie de l'acte de nomination Description de tâches du constable spécial
<input type="checkbox"/> Art. 1 (4)	pour des cours de formation professionnelle offerts par l'Institut de police du Québec à la condition que le véhicule soit la propriété de ce dernier	Aucune
<input type="checkbox"/> Art. 1 (5)	pour se rendre d'urgence sur les lieux où l'environnement est menacé à la condition que ce véhicule soit la propriété du ministère de l'Environnement	Aucune
Art. 1 (6)	<input type="checkbox"/> pour se rendre d'urgence sur les lieux d'un sinistre à la condition que ce véhicule soit la propriété du ministre de la Sécurité publique	Aucune
	<input type="checkbox"/> pour se rendre d'urgence sur les lieux d'un incendie à la condition que ce véhicule soit la propriété du directeur d'un service d'incendie constitué de pompiers volontaires	Résolution du conseil municipal

**4. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE (Veuillez préciser les raisons pour lesquelles vous sollicitez la reconnaissance de véhicule d'urgence)**

<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p style="text-align: right;">(suite page suivante)</p>
--

**5. SIGNATURE DU DEMANDEUR**

Année–Mois–Jour	
_____	_____
Date	Signature

Toute demande doit être acheminée au **Service de la diffusion et de la liaison avec les corps policiers** à l'adresse suivante :  
**333, boulevard Jean-Lesage, secteur 41025, Case postale 19600, succ. Terminus, Québec (Québec) G1K 8J6**  
 Téléphone : 418 528-5400 – Télécopieur : 418 643-1262

